PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2024

<u>Étaient présents</u>: Mmes LEAU Valérie, MONTAJAULT Sophie, GORON Claudine, TAVET Dominique, BOBEAU Audrey, MM. LEBLANC Jean-Michel, SERVANT Christian, PENIN Loïc, DEVERGNE Julien, RACAULT Cyril, et HANSE Eric.

DÉLIBÉRATIONS:

<u>PLUi – HM : Approbation de la charte de gouvernance et de la prise de compétence par Grand Châtellerault :</u>

- Echange avec de 2 intervenants de Grand Châtellerault lié au PLUi HM
- Adoptée par 10/11 (Pour : 10 et Contre : 1)

Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault :

Adoptée à l'unanimité

Adhésion à la convention de participation prévoyance du Centre Départemental de Gestion de la Vienne au 1er janvier 2025 et participation mensuelle au financement des garanties :

- Participation à hauteur de 10 € mensuel par agent : Adoptée à l'unanimité

Adhésion de la commune de Dangé-Saint-Romain au Syndicat Energies Vienne :

Adoptée à l'unanimité

Rapport d'activité 2023 de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault :

Adopté à l'unanimité

Actualisation du devis suite à des travaux complémentaires liés à la réfection du revêtement de sol du local restauration scolaire :

- Madame le Maire présente le nouveau devis détaillé comme suit :
 - * Travaux complémentaires liés :
 - * Burinage béton et décaissement,
 - * Fournitures nécessaires pour la nouvelle chape....
 - Montant total de 6 266.54 € TTC : Adopté à l'unanimité.

Protocole sur le temps de travail à définir :

Le protocole d'accord fixe les règles communes à l'ensemble des services de la commune d'ORCHES en matière d'organisation du temps de travail et a pour objet :

- De rappeler l'organisation du temps de travail définie dans la commune,
- La mise en conformité de l'organisation du temps de travail avec la réglementation en vigueur,
- Tout en garantissant l'équité entre les agents et les services en matière d'organisation du temps de travail.

Il est applicable aux agents employés par la commune.

Le protocole sera soumis à l'avis préalable du Comité Social Territorial du 12 novembre 2024 et entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025.

REPAS DE LA COMMUNE DU 7 SEPTEMBRE:

- 118 personnes inscrites + 6 enfants.

- Le repas sera préparé par le restaurant « le Dulcia » de Doussay.

- Rdv le vendredi à partir de 18h pour l'installation des tables et chaises.

- Lors du repas, une médaille porte-drapeau ainsi qu'un diplôme sera remis à Monsieur GUIBERT et un ballotin de chocolats à Madame BOUROUIBA pour ses 110 ans.

TRAVAUX CANTINE:

- Les travaux liés au revêtement de sol de la cantine scolaire sont terminés depuis fin août 2024.
- La facture finale s'élève à 6 266.54 € au lieu d'environ 2 500 € à la suite des travaux complémentaires.

COLIS DE NOËL:

- 33 colis simples et 20 doubles
- Choix:

* simple : Coffret signature (ref : C240114VA) à 15€ l'unité

* double : Coffret des Délices Duo (ref : C240116VA) à 24.90 € l'unité

TRAVAUX 2025:

• Changement du tracteur :

Proposition effectuée par un commercial John Deere, Deux autres propositions sont en cours d'étude.

INFORMATIONS DIVERSES:

- Chemins à broyer : liste à réaliser.

- Routes communales : liste à réaliser (Cyril Racault, Loïc Penin et Christian Servant auront la charge de cette mission).

- Terrain de tennis à rafraîchir + aire de jeux.

- Diverses peintures dans la cour ont été réalisées par Audrey Bobeau et la directrice est ravie de ses réalisations et remercie l'artiste.

PROCHAINE RÉUNION: LUNDI 7 OCTOBRE 2024 à 20H00

Valérie LEAU

e Maire.